



# COMMUNE DE CORNAUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

**Mardi 16 décembre 2008 à 19h00**

**Présidence :** M. Jean-Maurice Cantin, président

**Secrétaire :** Mme Nicole Gouin, secrétaire

**Sont présents :** 21 membres du Conseil général  
5 membres du Conseil communal  
M. Walter von Gunten, administrateur communal  
Mme Monique Calame, rédactrice du procès-verbal

**Sont excusés :** M. François Droz (PLR)  
M. Arnold Witschi (PLR)  
Mme Carine Ryser (PLR)

Le **Président** ouvre la séance à 19h00, en saluant les représentants de la presse ainsi que le public.

### **1. Appel**

**Mme Nicole Gouin** (PS), secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 21/ 24 conseillers généraux

Sont excusés : **M. François Droz** (PLR)  
**M. Arnold Witschi** (PLR)  
**Mme Carine Ryser** (PLR)

La majorité absolue est de 11.

### **2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2008**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec les corrections orthographiques suivantes :

Page 5, alinéa 4 : ajout d'un grave « à l'eau »

Page 7, alinéa 3 : suppression du pluriel « détaillé »

Page 9, alinéa 6 : suppression de la seconde négation « pas »

Page 15, alinéa 2 : suppression du circonflexe

### **3. Ordre du jour**

**Mme Claudine Salzmänn-Silva** (PLR) s'exprime en ces termes :

*« En tant que déléguée du CAP, j'étais très étonnée de voir le point 6k à l'ordre du jour, car jusqu'à présent aucun rapport n'était demandé. Il faut dire que le règlement ne le prévoit pas.*

*Après avoir pris quelques informations auprès du président du Conseil général et du président du Conseil communal, j'ai bien compris que le fait de mettre ce point à l'ordre du jour venait de la volonté de rendre compte de ce qui se passait au CAP, surtout en tant que commune participante. Mes collègues et moi-même approuvons cette demande.*

*Toutefois, lors de la séance du CAP de la semaine dernière, j'y ai appris qu'en fait, le CAP rédigeait chaque année un rapport d'activités qui était envoyé à toutes les communes en début d'année, chaque commune étant libre ensuite de le distribuer aux membres de son législatif.*

*Donc, je vous propose de retirer le point 6k de l'ordre du jour et de le prévoir à l'ordre du jour de la séance du Conseil général qui suivra la réception dudit rapport.*

*Je me permettrai juste par équité, de demander que les rapports d'activités concernant l'ESRN, la Châtellenie de Thielle, le Théâtre régional de Neuchâtel et autres conseils intercommunaux, soient également portés à la connaissance du Conseil général.*

*Pour conclure, je demande au Conseil général de retirer le point 6k de l'ordre du jour de la séance de ce soir. »*

**Aucune autre modification n'est souhaitée.**

**Au vote, la modification de l'ordre du jour, soit la suppression du point 6k, est acceptée à l'unanimité.**

Il se présente ainsi :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2008
3. Ordre du jour
4. Budget de l'exercice 2009
  - 4a. Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2009
5. Demandes de crédits cadres – législature 2008-2012
  - 5a. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour la réfection des infrastructures communales (routes, chemins, places, murs et fontaines)
  - 5b. Demande de crédit cadre de CHF 150'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, de l'éclairage public et l'évacuation des eaux claires
  - 5c. Demande de crédit cadre de CHF 30'000.00 pour le renouvellement du crédit d'études diverses
  - 5d. Demande de crédit cadre de CHF 40'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux (patrimoine financier)
6. Rapports de gestion
  - a. Commission d'urbanisme
  - b. Commission du feu
  - c. Commission scolaire
  - d. Commission de salubrité publique
  - e. Commission des constructions et d'études
  - f. Commission des naturalisations et des agrégations

- g. Commission des services industriels
- h. Commission de l'environnement
- i. Commission ad hoc pour la sécurité dans le village
- j. Commission ad hoc pour l'étude d'un projet de construction au lieu-dit « Le Clos »
- k. ~~Centre d'animation et de prévention « Le CAP »~~

7. Lettres et pétitions

8. Motions et propositions

8.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :

- a. Motion du 30 septembre 1986 du parti libéral-ppn préconisant l'aménagement d'une piste cyclable entre Cornaux et Saint-Blaise
- b. Motion du 23 janvier 1990 du parti socialiste relative à l'étude du plan de circulation permettant de réaliser la liaison Etroits-Vignoble
- c. Motion du 12 décembre 1991 du parti libéral-ppn concernant l'établissement d'un plan directeur des bâtiments et immeubles communaux
- d. Motion du 11 septembre 2005 du parti socialiste concernant la sécurité dans le village de Cornaux
- e. Motion du 19 août 2008 du parti libéral-radical pour un acte manifeste et durable pour les nouveaux citoyens de Cornaux

9. Communications du Conseil communal

10. Interpellations et questions

11. Divers

#### **4. Budget de l'exercice 2009**

Le président indique la façon de procéder pour l'examen du budget 2009 :

- Parole donnée au Conseil communal
- Vote du législatif sur l'entrée en matière du point 4
- Examen du budget dans le détail et questions posées point par point au fil de la lecture des chapitres.

#### **4a. Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2009**

**Le Conseil communal s'exprime par la voix de son président, M. Claude Rocchetti :**

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

*En préambule, le Conseil communal tient à faire son mea culpa auprès de la commission scolaire, car cette année, il a omis de la consulter pour la préparation du budget. Il n'avait pas connaissance que ladite commission préparait son propre budget qui était ensuite avalisé par le Conseil communal.*

*Le budget a été établi avec un déficit de CHF 328'700.00 en tenant compte des reports de charges décidés par le Conseil d'Etat. Toutefois, lors des séances du Grand Conseil des 2 et 3 décembre derniers, certains de ces reports n'ont pas été acceptés, ce qui représente une amélioration de CHF 86'200.00 et porte le déficit à CHF 242'500.00. »*

S'agissant de dépenses influençant le budget des investissements, le président de l'exécutif s'exprime au sujet des crédits cadres :

*« Les crédits cadres sont en fait des crédits de fonctionnement qui permettent à l'exécutif d'intervenir rapidement lorsqu'il y a urgence, pour éviter de devoir reporter des travaux en raison de la nécessité de présenter une demande de crédit spécifique au législatif.*

*Par exemple dans le cas des rénovations de l'appartement des Provins 13, un crédit cadre aurait permis au Conseil communal d'entamer immédiatement les travaux de réfections et de le remettre plus rapidement en location.*

*Ces crédits cadres ne sont valables que durant l'année civile, le solde non utilisé ne pouvant être reporté sur l'année suivante. Il appartient au Conseil communal, chaque début d'année de demander un nouveau crédit cadre.*

*Par ailleurs, toute dépense qui affecte l'un des crédits cadres doit préalablement être acceptée par la commission financière et la commission concernée par la nature du crédit. »*

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Questions lors de l'examen du budget dans le détail :**

**Mme Claudine Salzmann-Silva (PS) – rubrique 210.318.03 Orthophonie**

*« Je me permets d'intervenir, car le montant budgétisé ne correspond pas à la réalité de la demande. Comme vous pouvez le remarquer, les comptes 2007 dépassent déjà de CHF 2827.20, la prévision du budget 2008.*

*Après avoir parlé avec les enseignants et orthophonistes de ce problème, il apparaît qu'un nombre grandissant d'enfants ont besoin de cette aide. Il est important que ces élèves en difficultés puissent rapidement être pris en charge.*

*Je m'explique : les problèmes d'apprentissage de la lecture (dyslexie), de l'écriture (dysorthographe) et autres (dyscalculie) font partie de ces difficultés qui, si elles ne sont pas traitées en début de scolarité peuvent péjorer énormément le cursus scolaire de ces élèves.*

*D'autre part, comme élu, il est primordial que nous gardions en tête qu'un élève qui double ou qui doit suivre des classes spécialisées coûte plus cher à la communauté que si l'appui demandé au bon moment a pu être dispensé et que, de cette manière, il peut suivre au mieux ses classes.*

*Comme actuellement le budget alloué est restreint, le centre d'orthophonie prend en charge les enfants par ordre d'arrivée et non selon leur besoin.*

*Qui peut prendre la décision de refuser à des enfants cette aide ?*

*Ce n'est pas juste que certains élèves doivent attendre jusqu'à 6 mois pour être pris en charge. Cette réalité peut complètement perturber le parcours scolaire.*

*C'est pourquoi, je vous propose d'augmenter ce poste de CHF 3'000.00, ce qui le porterait à CHF 15'000.00.*

*J'aimerais encore ajouter que la décision de prise en charge n'est pas décidée à la légère. Un enfant qui rencontre des difficultés d'apprentissage est dépisté par son enseignant qui le signale à l'orthophoniste après avoir obtenu préalablement l'accord des parents. L'orthophoniste fait passer un bilan à l'enfant et, d'après des critères dictés par l'Etat, soit l'enfant est pris en charge par l'Office de l'Enseignement Spécialisé OES (anciennement AI), soit son handicap est jugé plus léger et le coût de traitement réparti entre les parents et la commune à raison respectivement CHF 40.00 et CHF 56.00 par séance.*

*Cette demande est une priorité, car il s'agit de notre jeunesse. Merci de m'avoir écoutée et surtout de m'avoir entendue.*

**Mme Isabelle Weber (CC)** informe que l'orthophonie est régie par une convention intercommunale entre la ville de Neuchâtel et quelques communes voisines, dont Cornaux. La somme qui figure à cette rubrique correspond au montant annuel facturé par la Ville de Neuchâtel, montant correspondant au nombre d'heures utilisées pour le suivi des enfants de Cornaux. Augmenter cette somme n'aurait aucune incidence sur le nombre des enfants traités par le centre d'orthophonie. Actuellement les orthophonistes n'ont pas la possibilité de suivre plus d'enfants. Pour ce faire, la Ville de Neuchâtel devrait prendre la décision d'engager des orthophonistes supplémentaires, ce qui n'est pas dans ses projets immédiats.

**Mme Claudine Salzmänn-Silva** (PS) pense qu'il serait toutefois important de procéder à une mise à jour de la somme portée au budget 2009 au vu du dépassement déjà constaté dans les comptes en cours par rapport au budget de l'année 2008.

D'autre part, suite aux informations de Mme Weber, elle constate que les communes n'ont que peu d'influence sur les entités intercommunales. Elle souhaiterait que le Conseil communal fasse part à la Ville de Neuchâtel de cette problématique et des incidences issues de l'absence d'une prise en charge rapide des enfants en difficultés.

**Mme Suzanne Staub** (PS) indique qu'en sa qualité d'enseignante elle constate effectivement une augmentation des enfants en difficultés et se demande si, en exposant les préoccupations de Cornaux à la Ville de Neuchâtel, il n'était pas possible d'augmenter le nombre d'enfants pris en charge.

L'orthophoniste en place à Cornaux lui aurait indiqué avoir encore de la disponibilité pour recevoir des enfants en difficultés mais que cela lui était refusé pour des questions financières.

**Mme Isabelle Weber** (CC) accepte de faire une intervention lors de la prochaine séance de l'orthophonie avec la Ville de Neuchâtel.

**Mme Claudine Salzmänn-Silva** (PS) au vu des explications reçues, retire sa demande.

**M. Claude Rocchetti** (CC) – rubriques 200.461.00 – 210.461.01 – 211.352.00 – Subventions cantonales de l'enseignement

La proposition du Conseil d'Etat de diminuer les subventions (de 45 à 40.5%) ayant été refusée, les montants à considérer sont :

200.461.00	CHF	67'200.00	et non CHF	60'400.00
200.461.01	CHF	218'400.00	et non CHF	196'500.00
211.352.00	coût annuel d'un élève	CHF 10'100.00	et non CHF	10'491.20

Soit un total de chapitre de CHF 616'100.00 et non CHF 648'000.00

**M. Claude Rocchetti** (CC) – rubrique 582.361.00 – Mesures d'intégration professionnelle

La proposition du Conseil d'Etat de modifier la répartition Etat/communes (de 60/40% à 50/50%) ayant été refusée, le montant à considérer est :

582.361.00	CHF	74'100.00	et non CHF	89'700.00
------------	-----	-----------	------------	-----------

**M. Christian Barraud** (CC) – rubrique 650.364.01 – Participation aux frais du bus de l'E2L

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

*Comme je vous l'avais indiqué lors du dernier Conseil général et comme la presse l'a relaté samedi dernier, la nouvelle ligne de bus est en service depuis ce lundi matin. Elle relie Le Landeron à Marin via Cornaux avec 9 allers et retours par jour.*

*Vous venez de recevoir dans vos boîtes aux lettres un dépliant contenant le nouvel horaire, la marche à suivre pour pouvoir lire cet horaire avec votre téléphone mobile et un billet pour 2 courses gratuites.*

*Je vous encourage à tester cette liaison et à l'utiliser le plus possible, il en va de sa survie.*

*En effet, si après 3 ans, cette ligne ne remplit pas les critères de réussite fixés, elle pourrait être supprimée, ce qui serait vraiment dommage. »*

**M. Claude Rocchetti** (CC) – rubrique 650.364.00 – Subvention « Entreprise de transport »

La proposition du Conseil d'Etat de modifier la répartition Etat/communes (de 60/40% à 50/50%) ayant été refusée, le montant à considérer est :

582.361.00	CHF	66'900.00	et non CHF	70'000.00
------------	-----	-----------	------------	-----------

**M. Claude Rocchetti (CC) – rubrique 801.361.00 – Allocations familiales dans l'agriculture**

Il était prévu avec l'introduction de la nouvelle Loi fédérale sur les allocations familiales, de faire supporter aux communes une partie des allocations familiales de l'agriculture, ce qui a été refusé. Ainsi, le montant prévu au budget de CHF 6'900.00 peut être retiré.

**M. Christian Barraud (CC) – chapitre 860 – Réseau de distribution de l'électricité**

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

*Lors du dernier Conseil général, vous avez été appelés à vous prononcer sur la nouvelle grille tarifaire et vous l'avez acceptée. Ces nouveaux tarifs devaient être en vigueur dès le début de l'année 2009.*

*Coup de théâtre : le 5 décembre dernier, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) destinée à atténuer les hausses annoncées du prix de l'électricité.*

*Les conséquences sont :*

- *Diminution du coût des services système de 0.9 à 0.4 ct/kWh*
- *Nouvelle méthode de calcul de la valeur de notre réseau aval et du réseau amont, donc effet sur les droits de timbre en aval et en amont*
- *Publication et entrée en vigueur des nouveaux tarifs retardées de 3 mois, c'est-à-dire pour le 1<sup>er</sup> avril 2009*
- *Jusqu'à fin mars 2009, application des tarifs actuels 2008*

*Donc, au final, on peut espérer une diminution de presque 1 ct/kWh*

*Concernant le budget actuel, vous comprendrez que l'information est arrivée bien tard pour en tenir compte. Cependant, cela ne devrait pas influencer le bilan final de notre budget.*

*Seul le budget des consommateurs d'électricité, vous et moi, sera bénéficiaire !*

*Sitôt les calculs entrepris, nous vous proposerons un nouvel arrêté avant le 1<sup>er</sup> avril 2009. »*

**M. Alain Jeanmaire (PS) – rubrique 942.312.00 – Eau, énergie et combustible**

Fait remarquer que le commentaire de cette rubrique n'est plus d'actualité. En effet, l'explication mentionne que la hausse du prix du mazout influencerait sur cette rubrique, alors que les prix ont nettement chuté ces dernières semaines.

**M. Alain Jeanmaire (PS) – rubrique N 312 – Eau, énergie et combustible**

Constate une augmentation de 10 % et fait remarquer que suite à la baisse du prix du mazout, il y aurait lieu de diminuer le montant budgétisé à cette rubrique.

**M. Claude Rocchetti (CC)** effectivement on constate une augmentation de 10 %, mais cela n'est pas dû uniquement au coût du mazout, mais principalement en raison de la nouvelle répartition du chapitre de l'électricité. Certains comptes ont dû être créés et influencent cette rubrique, par exemple, 860.312.00, 01, 02, 03, 04, qui sont les services système du réseau de transport, soit tous les droits de timbres que la commune doit payer au Groupe E pour l'achat du réseau électrique. L'addition de ces chiffres correspond à une dépense de près de CHF 70'000.00.

**M. Francis Petithory (PLR)** s'exprime pour la commission financière :

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

*La commission financière s'est réunie le 4 novembre pour analyser le budget 2009. D'une manière générale, la commission relève la qualité ainsi que la précision du document qui lui a été soumis. Dans l'ensemble, le budget se présente équilibré malgré un déficit de CHF 328'700, ramené à CHF 242'500.00 suite à la décision du Grand Conseil de ne pas entrer en matière sur les reports de charges sur les communes souhaités par le Conseil d'Etat.*

*Ne sachant pas quel sera le montant exact de la rubrique relative à la péréquation financière, lequel devrait être également à la baisse mais rien n'étant moins sûr, la commission financière relativise ce déficit dit de fonctionnement dans lequel sont inclus les crédits cadres sur lesquels le Conseil général sera amené à se prononcer. La commission relève encore que la fortune communale se situe à un niveau correct.*

*Le contexte économique pour 2009 s'annonce précaire et donc incertain. La commission financière a jugé opportun de ne pas augmenter le taux d'imposition actuellement à 61%.*

*Il est à noter que de nouveaux projets sont à l'étude, tels que « Le Clos », la salle de spectacles. Ceux-ci n'auront pas d'incidences majeures sur l'exercice 2009. Aucun engagement définitif n'est conclu à ce jour, ce qui laisse entrevoir l'année 2009 dans une certaine sérénité qui permettra au Conseil communal de continuer de prévoir l'assainissement des finances.*

*Deux mots d'ordre conduisent donc la commission financière pour cette année 2009 : CONFIANCE et RIGUEUR.*

*Confiance mise sans réserve à l'intention du Conseil communal qui a su relever le défi d'une gestion responsable dès la prise en main de la situation financière.*

*Rigueur, car la commission financière fera un pointage des comptes début juillet 2009 et émettra des recommandations en fonction de l'état des comptes.*

*Ainsi, la commission financière recommande à l'ensemble du Conseil général d'approuver le budget 2009. »*

**Mme Suzanne Staub** (PS) fait part des observations de son parti :

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe socialiste est impressionné par le professionnalisme avec lequel le rapport lui a été présenté. Non seulement il est conséquent, mais en plus très intéressant et bien documenté.*

*Les nombreux commentaires qui figurent au dos des feuilles ont répondu à nos diverses questions. Nos conseillers communaux ont également été très au courant de chaque domaine et nous ont bien informés. Merci pour votre travail, autant du Conseil communal que de l'administration.*

*Le groupe socialiste acceptera l'arrêté relatif au budget 2009. »*

**M. Claude Broggi** (PLR) s'exprime au nom du groupe libéral-radical. Le budget a été examiné attentivement et quelques précisions ont été sollicitées auprès du président de la commission financière et du Conseil communal. Les réponses ont été claires et précises. Malgré le déficit projeté, le PLR reste confiant et acceptera l'arrêté relatif au budget 2009.

**Mme Suzanne Staub** (PS) relève que l'arrêté présenté ne tient pas compte des améliorations des rubriques citées plus haut par M. Rocchetti.

**M. Claude Rocchetti** (CC) précise que les chiffres du fascicule du budget sont reportés sur l'arrêté qui est présenté au législatif. En effet, ils ne tiennent pas compte des améliorations dues au refus des reports de charges sur les communes.

Lors de la séance de la commission financière il a été admis que le budget ne serait pas réédité en tenant compte de ces changements. Une révision du budget nécessiterait le remplacement d'un nombre important de pages.

Il a ainsi été décidé de présenter le budget et l'arrêté initial, étant entendu qu'un tableau indiquant les modifications serait joint aux fascicules admis par le législatif et sanctionnés par le Conseil d'Etat.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Le président** procède à la lecture puis au vote de l'arrêté.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

## **5. Demandes de crédits cadres – législature 2008-2012**

**M. Francis Petithory** (PLR) indique que la commission financière accepte une entrée matière pour les 4 crédits cadres présentés.

**M. Claude Broggi** (PLR) précise que le groupe libéral radical est favorable aux 4 entrées en matière.

**M. Alain Jeanmaire** (PS) s'exprime ainsi :

*« Le groupe socialiste a examiné les demandes de crédits cadres du point 5 de l'ordre du jour pour la législature 2008-2012.*

*Notre groupe est d'accord avec le principe des crédits cadres qui permettront de faciliter l'intervention du Conseil communal et de garantir une bonne efficacité.*

*Le point 5 comporte 4 alinéas.*

*Trois d'entre eux, les alinéas a, b et d ont l'accord du groupe.*

*Le groupe souhaite discuter de l'alinéa c, au moment des débats de celui-ci.*

*Le groupe socialiste accepte les entrées en matière.*

**L'entrée en matière pour les 4 crédits cadres est acceptée à l'unanimité.**

### **5a. Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour la réfection des infrastructures communales (routes, chemins, places, murs et fontaines)**

**M. Daniel Barben** (PLR) s'exprime au nom de la commission financière au sujet des 4 crédits cadres.

*«Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

*La commission financière a analysé en profondeur ces demandes de crédits cadres et a trouvé celles-ci très pertinentes.*

*Comme vous le savez, bien des communes font déjà de telles demandes extra budgétaires.*

*Cependant notre exécutif se met un garde fou, car avant la dépense éventuelle, il devra obtenir l'aval de la commission financière, proposition que nous n'avons pas eu besoin de faire puisque le Conseil communal nous l'a faite spontanément.*

*Dans le cas du point 5 a*

*CHF 50'000.00 semble une somme modeste connaissant le coût de certains travaux. Le Conseil communal pourrait après consultation de la commission financière, avancer très vite dans des travaux urgents.*

*Dans le cas du point 5 b*

*CHF 150'000.00 paraît un chiffre énorme, mais le prix du renforcement des services industriels par l'extension du réseau, l'éclairage public, PGEE ou autres, fera vite exploser cette somme.*

*Dans le cas du point 5 c*

*CHF 30'000.00 n'est pas un montant excessif pour les diverses demandes d'études.*

*Dans le cas du point 5 d*

*CHF 40'000.00, dans cette demande, l'entretien du bâtiment administratif n'est pas inclus. Cette demande fera l'objet d'une étude interne à ce bâtiment si une modification devait être apportée.*

*La commission financière, suite aux explications du chef des finances, est convaincue de la nécessité de ces montants.*

*La commission financière donne son accord et propose aux membres du Conseil général d'accepter les points 5a, 5b, 5c, 5d et les remercie pour leur soutien. »*

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Le président** procède à la lecture puis au vote de l'arrêté.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

**5b. Demande de crédit cadre de CHF 150'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, de l'éclairage public et l'évacuation des eaux claires**

**M. Willy Walter** (PLR) indique que son groupe a étudié cette demande de crédit cadre et bien que le montant soit conséquent, le PLR acceptera cet arrêté.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Le président** procède à la lecture puis au vote de l'arrêté.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

**5c. Demande de crédit cadre de CHF 30'000.00 pour le renouvellement du crédit d'études diverses**

**M. Laurent Krebs** (PLR) s'exprime au nom du son groupe et indique que celui-ci, après étude est favorable à cette demande de crédit cadre.

**M. Alain Jeanmaire** (PS) fait part de ceci :

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe socialiste est d'accord sur le principe du crédit cadre pour les études diverses, mais s'interroge au sujet du montant demandé.*

*Vraisemblablement, en 2009, une demande de permis de construire dans le cadre du projet de construction de la centrale à gaz sera déposée.*

*Cette construction sera étayée par une étude d'impact qu'il conviendra d'analyser.*

*Il est notoire de penser qu'un avis d'expert sera nécessaire. De ce fait nous proposons d'augmenter le montant de ce crédit, afin d'y inclure cette charge. »*

**Le président, M. Jean-Maurice Cantin,** demande que l'augmentation souhaitée soit chiffrée.

**M. Alain Jeanmaire** (PS) n'est pas en mesure de donner précisément un chiffre.

**M. Claude Rocchetti** (CC) précise qu'effectivement le montant du crédit cadre n'inclut pas la dépense qui sera consacrée aux honoraires à verser à un expert dans le cadre du dossier précité. Le rapport d'impact qui devait parvenir à la commune en novembre 2008 sera vraisemblablement transmis dans le courant du premier semestre 2009.

Le Conseil communal a la compétence d'engager CHF 20'000.00 avec préavis favorable de la commission financière, mais sans accord du législatif, ce qui permettrait de porter à CHF 50'000.00 la somme disponible du crédit cadre.

**Le président, M. Jean-Maurice Cantin,** demande si le groupe socialiste souhaite une suspension de séance afin de préciser leur demande.

**M. Alain Jeanmaire** (PS) fait remarquer que le montant des études diverses a déjà été dépassé lors de la législature précédente puisqu'il a atteint CHF 55'700.00. On peut donc imaginer que la compétence de CHF 20'000.00 allouée au Conseil communal soit déjà consommée pour les dépenses courantes.

**M. Claude Rocchetti** (CC) précise que, ce que relève M. Jeanmaire, représente une situation à fin 2007, donc il s'agit de crédits qui avaient été votés par le législatif pour les diverses études qui avaient été faites à l'époque. A ce jour, cette somme n'a pas été augmentée, la dernière demande de crédit d'études datant de février 2007. Il rappelle que ce crédit cadre de CHF 30'000.00 ne sera utilisable que durant l'année 2009.

**Mme Dora Barraud** (PS) demande une suspension de séance de 10 minutes.

**La séance reprend à 20h15.**

**M. Alain Jeanmaire** (PS) suite aux discussions, le groupe socialiste renonce à demander une augmentation du crédit cadre. Toutefois, le groupe compte sur la compétence financière de CHF 20'000.00 pour mandater un expert dès que cela sera nécessaire. D'autre part, le Conseil communal voudra bien en temps utile présenter une demande de crédit spécifique pour l'attribution de ce mandat.

**M. Claude Rocchetti** (CC) indique que le Conseil communal s'engage à commencer l'étude dans le cadre de sa compétence financière, ce qui permettra de chiffrer le montant à engager pour le mandat d'un expert et de présenter un crédit clair au législatif.

**M. Claude Alain Camporelli** (PLR) indique qu'on lui a fait remarquer que le libellé des arrêtés des crédits cadres fait abstraction du mot « cadre » ce qui pourrait prêter à confusion.

**Le président** lui fait remarquer que les autres arrêtés des crédits cadres sont dans le même cas et que cet état de fait n'a pas été relevé. Etant donné que ces derniers ont été acceptés, une opposition éventuelle devra être engagée dans le cadre du délai référendaire.

M. Cantin précise par ailleurs que les rapports de chacune des demandes font bien mention de crédits cadres.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Le président** procède à la lecture puis au vote de l'arrêté.

**Celui-ci est accepté par 19 oui et 1 abstention.**

**5d. Demande de crédit cadre de CHF 40'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux (patrimoine financier)**

**M. Jean-Luc Décrevel** (PLR) indique que le groupe PLR accepte, après étude, d'allouer la somme de CHF 40'000.00 au Conseil communal. Il souhaite que l'exécutif ait à cœur de les convaincre de l'utilité et de l'utilisation de ce crédit, afin qu'il soit possible de poursuivre ce mode de faire à l'avenir.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Le président** procède à la lecture puis au vote de l'arrêté.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

## **6. Rapports de gestion 2008**

### **a. Commission d'urbanisme**

Le président ouvre la discussion sur le rapport reçu.

Pas de remarque.

### **b. Commission du feu**

Le président ouvre la discussion sur le rapport reçu.

Pas de remarque.

### **c. Commission scolaire 2007-2008**

Le président ouvre la discussion sur le rapport reçu.

Pas de remarque.

### **d. Commission de salubrité publique**

Le président ouvre la discussion sur le rapport reçu.

Pas de remarque.

### **e. Commission des constructions et d'études**

Le président ouvre la discussion sur le rapport reçu.

Pas de remarque.

### **f. Commission des naturalisations et des agrégations**

Le président ouvre la discussion sur le rapport reçu.

Pas de remarque.

### **g. Commission des services industriels**

Le président ouvre la discussion sur le rapport reçu.

Pas de remarque.

## **h. Commission de l'environnement**

**Le président** ouvre la discussion sur le rapport reçu.

**M. Willy Schärer** (PLR) souhaite apporter un commentaire à ce rapport et plus particulièrement à l'annexe relative au projet de centrale à gaz. Il trouve exagéré de comparer le bruit de la centrale avec un avion à réaction volant à 300 mètres au-dessus du sol ; si cela était vrai, les habitants de Payerne et Sion échangent volontiers un FA18 avec la centrale ! Le rapport mentionne que la Centrale engendrera une nuisance de bruit de 110 décibels, ce qui est impossible d'une part et réjouissant d'autre part, car ainsi elle ne verra jamais le jour.

Selon l'ordonnance de la protection contre le bruit et les valeurs des installations de production d'énergie, la plus grande valeur trouvée dans une table est de 75 décibels, et en plus il s'agit de la valeur d'alarme et de jour.

**M. Alain Jeanmaire** (PS) précise qu'il est l'auteur de l'annexe précitée. Il s'est basé sur les chiffres communiqués sur le site Internet du C5 (comité contre la construction de la centrale à gaz de Cornaux). Il peut ainsi être possible que les chiffres concernant le bruit de la centrale soient incorrects, du moment que la centrale n'est pas construite l'on ne connaît pas encore les normes de bruit. Par contre, la base de comparaison vient directement du site Internet de Sion. Il reconnaît une petite inexactitude : la norme comparée concerne un avion FA18 au décollage sans la postcombustion et mesurée en bordure de piste, soit à 300 mètres de l'endroit du décollage. Ainsi si l'on considère que la centrale se construise à l'endroit prévu, ses nuisances sonores équivalraient au passage d'un FA18 à 600 mètres au-dessus de nos têtes et non pas à 300 mètres. A signaler que ce même FA18 avec postcombustion engendre un bruit de 114 décibels.

**M. Willy Schärer** (PLR) maintient que dans l'OPB, une centrale ne peut émettre plus de 75 décibels.

**M. Blaise Guinchard** (PS) fait part d'une remarque un peu plus générale. La discussion précédente démontre le peu de connaissances que l'on a sur les incidences de la construction de cette centrale.

Il relève que la commission de l'environnement travaille bénévolement, coûte moins cher qu'un expert, mais a aussi ses limites. C'est la raison pour laquelle elle se sert des chiffres qui sont à disposition. Le souci de la commission est de se préparer, d'essayer d'anticiper les conséquences de l'arrivée de l'étude d'impact et par rapport à cela, elle a divulgué un certain nombre d'informations. Il est regrettable que la problématique du bruit remette en question d'autres éléments qui sont tout à fait exacts dans ce rapport. Le 95 % des indications correspond à ce que l'on peut lire dans diverses sources.

**M. Christian Barraud** (CC) intervient en indiquant avoir consulté un site Internet afin de déterminer à quoi correspondent 110 DB. Effectivement, on peut comparer cette norme à une turbine.

Le Conseil communal sera vigilant lors de la réception de l'étude d'impact. Toutefois, en cas de construction de la centrale les nuisances sonores seront inévitables car il s'agira de fréquences assez basses.

**Mme Dora Barraud** (PS) fait remarquer que les maisons de Cressier se trouvant près de la voie de chemin de fer souffraient du bruit de la Raffinerie. Des mesures ont été faites et ont démontré qu'il y avait trop de bruit. Par conséquent la Raffinerie a effectué un certain nombre de transformations. Actuellement la norme est devenue acceptable. Il est donc probable que si l'on ajoute le bruit de la centrale, les normes risquent à nouveau de dépasser les limites admises.

## **i. Commission ad hoc pour la sécurité dans le village**

**Le président** ouvre la discussion sur le rapport reçu.

**M. Blaise Guinchard** (PS) pose deux questions, l'une au sujet de la composition de la commission qui, selon le rapport ne compterait plus que trois membres au lieu de 5, l'autre au sujet de ses attributions.

**M. Claude Alain Camporelli** (PLR) indique que la commission compte toujours 5 membres, mais que trois d'entre eux n'ont pas participé à l'élaboration du rapport.

Pour la seconde question relative au cahier des charges, M. Camporelli précise que la première séance de la commission a été consacrée à une discussion ouverte et a permis de faire le tour du village en mettant les accents sur toutes sortes de problèmes liés à la sécurité.

**Mme Nicole Guoin** (PS) ajoute que lors de cette séance il a également été question de tous les projets de sécurité restés en suspens ou terminés à la fin de la dernière législature. Par ailleurs, un avis à la population a été inséré dans le dernier « info'Cornaux » au sujet des principes de circulation découlant des zones 30 km/h.

En ce qui concerne d'éventuels projets pour 2009, une nouvelle séance de la commission sera organisée en janvier prochain.

#### **j. Commission ad hoc pour l'étude d'un projet de construction au lieu-dit « Le Clos »**

**Le président** ouvre la discussion sur le rapport reçu.

**Pas de remarque.**

**Le président, M. Jean-Maurice Cantin**, demande aux membres présents de se prononcer sur l'ensemble des rapports des commissions.

**Au vote, les rapports sont acceptés à l'unanimité.**

Avant de clore ce point, il est demandé aux représentants ou délégués des différents syndicats de faire un document similaire permettant d'informer les membres du législatif de l'activité de ces syndicats et ceci pour la séance des comptes d'avril 2009. Il s'agit des syndicats suivants : ESRN – Théâtre régional de Neuchâtel – La Châtellenie de Thielle – Le CAP.

#### **7. Lettres et pétitions**

Néant

#### **8. Motions et propositions**

##### **8.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :**

##### **a. Motion du 30 septembre 1986 du parti libéral-ppn préconisant l'aménagement d'une piste cyclable entre Cornaux et Saint-Blaise**

**M. Willy Walter** (PLR) indique que le groupe PLR a jugé cette motion quelque peu dépassée. Les gros frais qu'engendrerait cette réalisation paraissent disproportionnés. Il s'agit d'une route secondaire et d'autre part, les cyclistes peuvent utiliser d'autres itinéraires pour se rendre à St-Blaise (par la Thielle ou bien par le Bois-Rond). La proposition du PLR est de supprimer cette motion.

**Mme Dora Barraud** (PS) précise que le groupe socialiste, bien que cette motion date d'un certain nombre d'années, pense qu'elle doit être maintenue. Pour avoir siégé au Grand Conseil, Mme Barraud a constaté que certains projets sont tout à coup mis à l'ordre du jour. Il n'est pas illusoire d'espérer que ce projet se réalise. La route Cornaux-St-Blaise est un axe dangereux.



**M. Christian Barraud** (CC) rappelle que les tarifs de l'électricité devant être mis à jour, il est vraisemblable que la séance de février soit consacrée à ceux-ci.

S'agissant de l'interpellation de M. Blaise Guinchard lors de la dernière séance du Conseil général du 4 novembre dernier, la réponse de l'exécutif est la suivante :

*« Le Conseil communal a pris acte de la proposition de M. Guinchard d'intervenir auprès du Conseil fédéral ainsi qu'auprès des parlementaires neuchâtelois concernant les émissions de CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre, de l'éventuelle future centrale à gaz du Groupe E et de leurs compensations.*

*Le sujet est brûlant, l'Union Européenne, sous la présidence de la France, a pris une décision historique dernièrement et la Suisse est en train de revoir sa loi sur le CO<sub>2</sub>. La taxe sur le gaz carbonique, qui participe à 80 % à l'effet de serre, a été introduite depuis le début de l'année et se poursuivra jusqu'en 2012. Après, c'est encore à décider !*

*Le Conseil communal a exprimé dans son petit journal « info'Cornaux » n° 3 de novembre 2008, ses inquiétudes quant à la nouvelle centrale thermique. Conscient de sa responsabilité vis-à-vis de la population de Cornaux et de ses alentours, le Conseil communal mandatera un expert neutre pour étudier avec la plus grande minutie le rapport d'impact. Celui-ci devrait sortir dans le premier semestre 2009, c'est ce que l'on lit dans l'Express de ce jour. »*

## **10. Interpellations et questions**

Néant

## **11. Divers**

**M. Claude Rocchetti** (CC) s'exprime ainsi :

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,  
Au nom du Conseil communal je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée durant ces 7 premiers mois de mandat et vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, une très bonne année 2009 de santé, bonheur et prospérité.*

Avant de clore la séance, le président du législatif présente au nom du bureau du législatif et en son nom, aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux personnes de la presse et du public, d'agréables fêtes de fin d'année et ses vœux les meilleurs pour 2009. Que l'an prochain soit une année de réussite et apporte joie et santé à chacun !

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 21h52**

Cornaux, le 16 décembre 2008

L'administratrice adjointe,  
Rédactrice du procès-verbal,  
Monique Calame

**Le présent procès-verbal a été approuvé sans/avec remarques, lors de la séance du 10 mars 2009.**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président, La secrétaire,

J.-M. Cantin

N. Gouin